

CP 31709

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT A L'ÉTRANGER

Département du Cantal

SIGNALEMENT

Le nommé Rigal Pierre Henri
 profession de prof. à St. Eugène
 natif de Lermis dep' du Cantal
 demeurant à Aurillac
 allant à Cologne dep' d' Allemagne
 âgé de 27 ans, taille d'un mètre 65 cent"
 cheveux chat. front ov.
 sourcils w yeux gris
 nez rect. bouche moy.
 barbe 4 menton rond
 visage rond teint clair

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

Fait à Aurillac, le dix juillet
mil neuf cent vingt six

Signature des témoins :

Signature du porteur :

François [Signature]

N° 29 du Registre.

Le passeport doit être revêtu de
visa du consul d'Allemagne

juillet 1926

Rigal,

Monsieur le
notre haute bien-
sain établis

Pierre-Henri, un
ne permette.

siège sur Rhin,
l'intention de

une durée de
le 27 septembre

la langue de

et Monsieur
de mon

[Signature]

M. Pierre Rigal
Professeur
Citadin St. Eugène
Aurillac

CP 31709

Aurillac, le 10 juillet 1926



Monsieur le Préfet,



avis favorable
Commissaire de Police

J'ai l'honneur, Monsieur le
Préfet, de solliciter de votre haute bien-
veillance de vouloir bien faire établir
au nom de Rigal Pierre-Henri, un
passé-port, pour me permettre
de me rendre à Cologne sur Rhin,
Allemagne, où j'ai l'intention de
faire un séjour d'une durée de
deux mois - fin juillet - fin septembre -
en vue de l'étude de la langue al-
lemande.

Je vous prie, Monsieur
le Préfet, l'assurance de mon
respect

M. Pierre Rigal
Professeur
Institution St. Eugène
Aurillac

- Cantal -



Vu pour légalisation de la signature
Apposé ci-dessus
le 10 juillet 1926
POUR LE MAIRE
CONSEILLER MUNICIPAL
Berthaut